

communauté de communes



**RHÔNE LEZ
PROVENCE**

Bollène • Lamotte-du-Rhône
Lapalud • Mondragon • Mornas

Débat d'Orientations

Budgétaires 2025

Rapport

Plusieurs formalités substantielles doivent précéder le vote des budgets primitifs des collectivités et de leurs établissements publics.

Ainsi, l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend applicable à notre EPCI l'ensemble des dispositions de l'article L.2312-1 du même Code Général des Collectivités Territoriales.

Celui-ci prévoit notamment que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport ci-avant mentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, mais également les dépenses réelles de fonctionnement en valeur et les besoins de financement.

I - Contexte macro-économique en 2025

1.1. Activité économique - Croissance

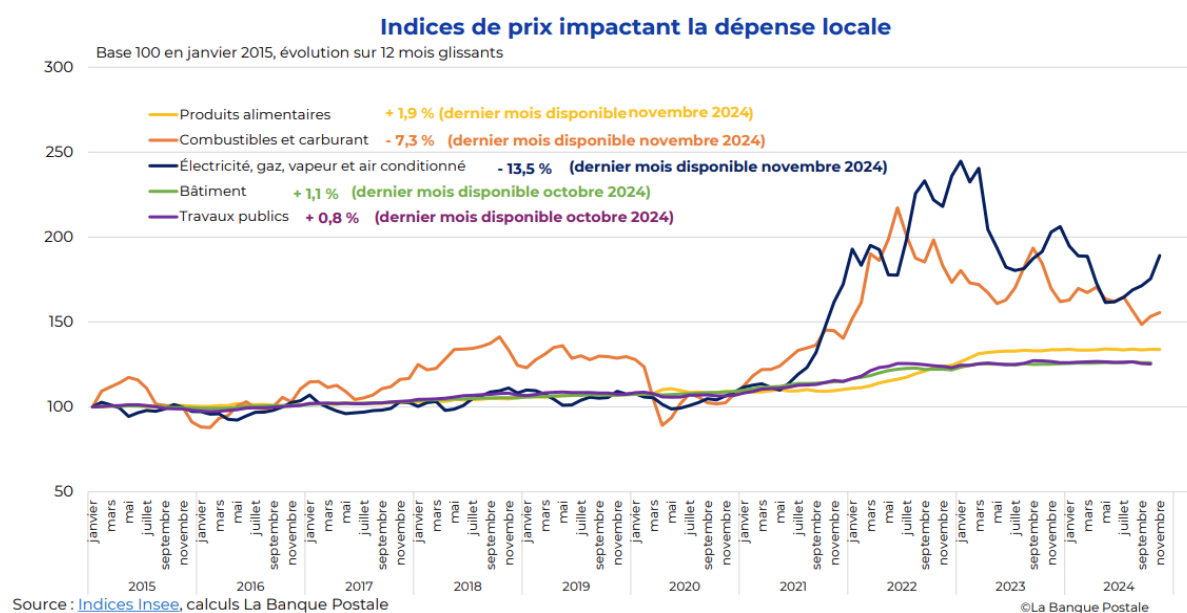
Depuis 2020, la croissance nationale a connu de fortes fluctuations en raison d'une succession de situations exceptionnelles.

Après une récession de 7.8% en 2020 en raison de la crise sanitaire, l'année 2021 a connu un rebond d'activité qui s'est traduit par une croissance de 6.8% mais en 2022 le conflit russo-ukrainien et le ralentissement de l'économie chinoise ont constitué un frein considérable à la poursuite de ce rebond, la croissance se fixant à 2.7% alors qu'elle était anticipée à 4%.

En 2023, dans un contexte complexe et inflationniste, l'hypothèse retenue de 1% est parvenue à se concrétiser.

Pour 2024, et en prenant en compte une baisse graduelle des coûts de l'énergie et de l'inflation, l'hypothèse initiale de croissance était de 1.4% et s'est réalisée à 1.1%.

Le recul des prix des carburants, électricité et gaz ont permis à la situation économique de se stabiliser mais à un niveau plus élevé qu'avant la crise russo-ukrainienne.



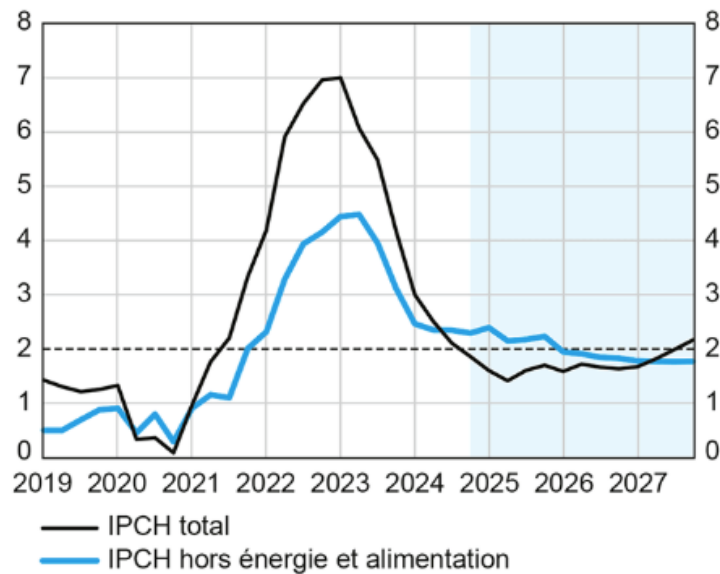
Pour 2025, la Loi de Finances prévoit une croissance de 0.9%.

1.2. Inflation

Le graphique suivant, dressé par la Banque de France, permet de constater de manière claire les répercussions de la crise sanitaire et du conflit russo-ukrainien sur l'inflation. Après des hausses hors du commun en 2022, les prix – particulièrement de l'énergie – amorcent une redescente qui établit l'inflation à 2% en 2024.

Indice des prix à la consommation harmonisé et Indice des prix à la consommation harmonisé hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

En 2025, l'inflation est donc anticipée autour de 1.8%.

1.3. Chômage

Le taux de chômage en France métropolitaine fin 2024 s'établit à 7.4% de la population active, en légère hausse +0.2 points par rapport à 2023.

1.4. Coût de la Dette

Pour mémoire, afin de lutter contre la tendance inflationniste née en 2022, la Banque Centrale Européenne (BCE) a choisi un processus de normalisation budgétaire. C'est-à-dire qu'elle a décidé d'augmenter ses taux directeurs qui agissent comme un moyen de régulation.

Ainsi, entre juillet 2022 et octobre 2023, la BCE a procédé dix fois à des hausses de taux directeurs. Elle a ainsi progressivement porté son taux directeur principal, le taux de refinancement, de 0.00% à 4.50%.

Le processus de normalisation budgétaire ayant permis de juguler l'inflation, la BCE a entamé son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024.

En conséquence, en 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 points de base, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %.

Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 points de base. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voire légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance en zone euro.

Pour les collectivités, cela se traduit par une baisse des taux courts. Cependant, le contexte particulier de la France joue en sa défaveur sur les marchés financiers.

En effet, avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin ce qui entraîne des financements plus coûteux pour les collectivités françaises que pour leurs homologues allemands par exemple.

Pour un emprunt à taux fixe à 15 ans, le taux moyen du marché financier se situait autour de 1% fin 2021 et est estimé aujourd'hui autour de 3.3%.

1.5 Déficit Public

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF) 2023-2027 prévoyait de ramener le déficit public sous la barre des 3% à horizon 2027.

Durant l'année 2024, les prévisions de déficit sont passées de 4.3% au moment du PLF à 5.1% puis 5.6%, puis 6.3% pour aboutir à un déficit cible réévalué pour 2024 à 6.1% et un retour sous les 3% repoussé à 2029, rendant la LFPF caduque de fait.

La nouvelle trajectoire financière de l'Etat a été définie par le Plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029 présenté le 23 octobre 2024 et qui a abouti à un budget 2025 comprenant de lourds arbitrages unilatéraux.

Le Plan budgétaire et structurel prévoit un déficit de 5% pour l'année 2025, mais la loi de finances pour 2025 prévoit un déficit de 5.4%.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Déficit en % du PIB	-3.1%	-11.3%	-6.4%	-4.8%	-4.9%	-6.1%	-5.4%

II - Contexte et Finances Locales

2.1 Evolution des dépenses locales

En 2024, à périmètre constant, les dépenses de fonctionnement des EPCI ont augmenté en moyenne de 3.8 % et les dépenses d'investissement (hors dette) ont en moyenne augmenté de 9.3 %.

En fonctionnement, la création de services communs (lecture publique, enseignements artistique, service techniques et communication) entraîne une modification du périmètre des actions de la CCRLP amenant une augmentation des dépenses ce qui biaise la comparaison à la moyenne.

En investissement, avec une augmentation de 9%, la CCRLP s'inscrit dans la même dynamique que les autres EPCI.

2.2 Le retard de la Loi de Finances 2025

Situation inédite en France, la motion de censure du gouvernement concernant le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, a entraîné le 05 décembre 2024, la démission du gouvernement et la suspension de tous les débats au Parlement sur les textes financiers.

Ainsi, pour parer au plus pressé, une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre de percevoir les impôts et ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

La loi spéciale prévoit que le gouvernement est autorisé à prendre un décret ouvrant les crédits nécessaires à la continuité du service public à compter du 1^{er} janvier 2025 et dans l'attente d'une loi de finances.

Le projet de loi de finances pour 2025 a finalement été adopté le 06 février 2025, le Conseil Constitutionnel a rendu son avis le 13 février 2025.

2.2.1 Impact sur la fiscalité

La loi spéciale prévoit la perception des impositions de toutes natures affectées à l'autres personnes morales que l'Etat.

En conséquence, la fiscalité prélevée sur le territoire a continué à être perçue en l'absence de loi de finances.

2.2.2 Mesures relatives aux dotations :

2.2.2.1 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la Communauté de Communes

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit que l'enveloppe de la DGF sera revalorisée de 150M€ mais d'une baisse de la DSIL du même ordre.

Les montants estimés pour 2025 sont identiques à ceux de 2024.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation d'Intercommunalité	0	0	0	0	0	
Dotation de Compensation	1 650	1 625	1 589	1 579	1 553	1 553
DGF Totale	1 650	1 625	1 589	1 579	1 553	1 553
Prélèvement sur Fiscalité	551	551	551	551	551	551
Versement net	1 099	1 074	1 038	1 028	1 002	1 002

2.2.2.2 Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

L'enveloppe relative à la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP) affectée au bloc communal est reconduite à l'identique. Le montant notifié pour 2025 est conforme à celui perçu en 2024.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DCRTP	2 317	2 317	2 317	2 317	2 311	2 311

2.2.2.3 Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Les Lois de Finances 2022, 2023 et 2024 ont modifié les indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).

A noter qu'en 2023 et 2024, il a été décidé une répartition libre du FPIC entre la CC et ses communes membres :

- En 2023, la CCRLP a pris en charge 500 000 € du FPIC normalement affecté aux communes portant sa participation de 763 046 € à 1 263 046 €.
- En 2024, la CCRLP a pris en charge la totalité du FPIC soit 2 041 456 €.

Pour cette année 2025, la CCRLP a, une nouvelle fois, décidé de porter l'intégralité du FPIC du territoire, estimé à un montant de 2.1M€.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Contribution CCRLP et communes	2 540 K€	2 475 K€	2 419 K€	2 027 K€	2 041 K€	2 100 K€

2.2.3 Soutien à l'investissement

La loi de finances pour 2025 prévoit une baisse drastique du Fonds vert qui passe de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros.

De plus, la revalorisation de la DGF mentionnée précédemment sera compensée par une minoration du même montant des crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sera, quant à elle, préservée cette année.

DETR, DSIL, CRTE et Fonds Vert

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une dotation attribuée sous forme de subventions aux communes et EPCI.

Les opérations éligibles à la DETR sont celles réalisées au titre :

- les investissements notamment sur les bâtiments intercommunaux, la voirie et équipements intercommunaux,
- les achats de biens d'équipement,
- les nouvelles technologies,
- les projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique,
- les projets favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural,
- les travaux nécessaires à la sécurisation des personnes et des biens.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a pour objet, de participer au financement des thématiques suivantes :

- rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La CCRLP a signé, avec l'Etat, en 2021 un **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**. Celui-ci permet à la fois à la communauté de communes et aussi à ses communes membres de flécher des actions et de nombreux enjeux du territoire, par exemple :

- la revitalisation urbaine, la réduction des inégalités sociales et territoriales, l'emploi, le développement économique (commerce, artisanat, agriculture...), les mobilités,
- l'efficacité énergétique, la préservation de la biodiversité, le traitement des friches et terrains pollués, la gestion économe du foncier et la lutte contre l'artificialisation, l'économie circulaire,
- l'éducation, la culture, l'accès aux services publics, la santé, l'alimentation durable, l'aménagement numérique...

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) est déployé depuis début janvier 2023 et vise à subventionner les investissements locaux favorisant :

- le renforcement de la performance environnementale, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. Le but est de générer au moins 40% d'économies d'énergie par rapport aux chiffres de 2010 tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- l'adaptation des territoires au changement climatique en organisant la prévention des risques naturels. Cela concerne l'amélioration de la connaissance des risques incendies de forêt et inondations
- l'amélioration du cadre de vie, en accompagnant la stratégie nationale biodiversité 2030, en facilitant le covoiturage ou en développant une meilleure qualité de l'air dans les zones urbaines.

La CCRLP prévoit d'ores et déjà de solliciter ces différents fonds étatiques pour participer au financement de sa programmation d'investissement 2025.

Le fonds vert, déjà amputé de 430 millions d'euros en 2024 par une annulation de crédits décidée subitement par le gouvernement ne permet plus aujourd'hui aux services de l'Etat d'attribuer des subventions à des projets pourtant primordiaux en termes de rénovation énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique.

Dans leur globalité, les financements de l'Etat se trouvant compromis et les autres partenaires institutionnels (Région, Département, Agence de l'Eau, CAF) étant impactés par les ponctions mises en place par l'Etat, la mobilisation de partenariat sur les projets portés par la CCRLP s'annonce difficile.

2.2.3.1 Quelle année 2025 pour la CCRLP dans ce contexte ?

Les mesures phares du PLF 2025 avant censure prévoyaient une « contribution » des collectivités de 5 milliards d'euros destinés à réduire le déficit public.

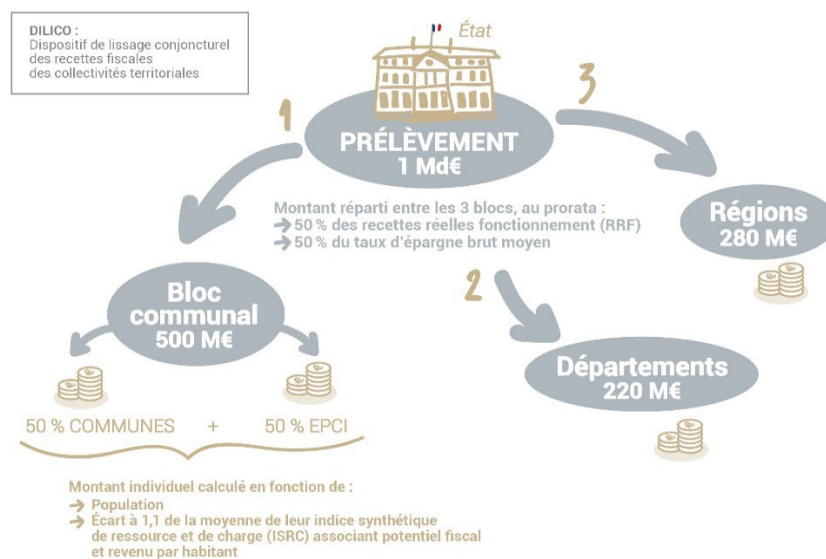
Elle se décomposait comme suit :

- Mise en place d'un plafond de précaution pour les collectivités, alimenté par un prélèvement sur les recettes de grandes collectivités (environ 450 collectivités étaient touchées par ce dispositif d'épargne forcée) → **3 milliards d'euros prélevés**
- La part de TVA transférée aux collectivités (suite à la suppression de la TH et de la CVAE) gelée à son niveau 2024 → **1.2 milliards d'euros perçus par l'Etat mais non reversés.**
- Réduction du taux et du champ d'application du FCTVA → **0.8 milliards non remboursés** aux collectivités sur leurs dépenses d'équipement et de réparation.

La loi de finances pour 2025 réduit cette « contribution » à 2.2 milliards d'euros grâce à deux mesures :

- le gel des fractions de TVA,
- la mise en place du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales dit « DILICO »

Toutefois, là où le prélèvement prévu dans le premier PLF 2025 s'appliquait à toutes les collectivités dont les dépenses de fonctionnement étaient supérieures à 40 millions d'euros pour un total de 3 milliards d'euros, le DILICO oppose une méthode permettant de décliner ce prélèvement, désormais de 1 milliard d'euros.



Si la CCRLP se trouvait en dehors des critères du premier prélèvement, la mise en place du DILICO et son périmètre élargi, laisse craindre l'application d'un prélèvement dès 2025 sans toutefois pouvoir en connaître le montant.

A l'incertitude concernant cette ponction et au gel des fractions de TVA, s'ajoute l'augmentation de 12 points sur 4 ans des cotisations patronales de retraite CNRACL.

C'est donc dans ce contexte plus que complexe voire confus que la CCRLP doit construire son budget 2025.

2.3.1 Attribution de compensation (AC).

C'est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à cette catégorie d'intercommunalité.

En 2024, les AC n'ont pas été modifiées. Elles ont été fixées comme suit :

Commune	AC définitives (en €)
BOLLENE	10 316 890.58
LAMOTTE DU RHONE	25 068.30
LAPALUD	92 444.04
MONDRAGON	627 644.06
MORNAS	178 533.24
TOTAL	11 240 580.22

2.3.2 La Communauté de Communes étend la mise en commun de ses services et la mutualisation des moyens

Cela se traduit au quotidien par les services communs relatifs à toutes les thématiques : technique, service à la population, partage de compétences, de locaux et de matériels.

En 2024, les services communs ou mutualisés se détaillaient comme suit :

- Réseau de lecture publique et d'enseignements artistiques
- Accueil Jeunes et Actions pour la jeunesse
- Direction Générale des Services,
- Service commun commande publique,
- Service commun entretien des locaux,
- Locaux partagés par le service développement économique de la CCRLP et l'Office communal du Commerce,
- Locaux des accueils jeunes et PIJ,
- Mutualisation des équipements et matériels techniques,
- Service commun communication,
- Service commun services techniques.

En 2025, cette dynamique se poursuit avec :

- La création du service commun informatique,
- La création du service commun cabinet.

NB : Le coût de ces services communs ne relève pas de l'Attribution de Compensation car il est facturé aux communes adhérentes en fonction du service rendu. De la même manière, la CCRLP rembourse la commune qui porte un service commun (e.g. cas du service commun services techniques remboursé à la ville de Bollène).

III – Bilans et éléments budgétaires 2024 de la Communauté de Communes Rhône lez Provence

Les éléments suivants ne sont pas définitifs et ne sauraient être considérés comme tels.

3.1 Première approche du compte administratif 2024

3.1.1 Budget Principal

La CCRLP a maintenu un niveau élevé de dépenses d'équipement qui, y compris « restes à réaliser » (RAR) engagés, se clôturent à 6.89 millions d'euros financés sans emprunt.

En K€	Données prévisionnelles	
	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)
Recettes Réelles de l'exercice	36 688	3 917
-Dépenses Réelles de l'Exercice	32 997	6 894
= Résultat de l'exercice	3 691	- 2 977
+/- Résultat Reporté	2 278	- 1 305
= Résultat de clôture par section	5 969	- 4 282
Résultat de Clôture		1 687

Approche rétrospective

Evolution des Dépenses de Fonctionnement

En K€	2021	2022	2023	2024
Chapitre 011– Charges à caractère général	7 607	8 000	9 833	10 928
Chapitre 012 – Charges de Personnel	5 851	5 709	5 955	6 460
Chapitre 014 – Atténuation de Produits	15 448	12 856	13 112	13 888
Chapitre 65 – Autres Charges de gestion	1 108	1 294	1 330	1 654
Chapitre 66 – Charge financière	25	52	49	48
Chapitre 67 – Charges spécifiques	48	65	35	19
Chapitre 68 – Dotation aux provisions		1		
Dépenses Réelles de l'Exercice	30 087	27 977	30 314	32 997

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en 2024 en raison de facteurs évoqués précédemment :

- La mise en place et le développement de services mutualisés (lecture publique, enseignements artistiques, services techniques, communication, accueil jeunes) qui augmente les volumes des chapitres 011 et 012 compensé par une refacturation aux communes,
- L'attribution de la prime du pouvoir d'achat au montant plafond à l'ensemble des agents éligibles (90K€) ainsi que la comptabilisation sur une année complète de la hausse du point d'indice (150K€) et la revalorisation des grilles indiciaires pour suivre l'évolution du SMIC (50K€),
- La prise en charge de la totalité du FPIC par la CCRLP (chapitre 014),
- La mise en place d'une politique volontariste de la gestion des déchets (déploiement des composteurs collectifs, campagne de distribution de composteurs individuels et reprise en régie de la collecte des EMR)

Evolution des Recettes de Fonctionnement

	2021	2022	2023	2024
Chapitre 013 – Atténuation de Charges	243	70	32	43
Chapitre 70 – Produits des Services	1 526	1 833	2 148	2 669
Chapitre 73 – Impôts et Taxes	20 528	19 585	22 554	9 328
Chapitre 731 – Fiscalité locale				16 359
Chapitre 74 – Dotations et Participations	8 651	8 349	8 568	7 738
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	345	348	365	429
Chapitre 76 – Produits financiers	0	0	0	0
Chapitre 77 – Produits Spécifiques	152	259	468	121
Chapitre 78 – Reprises sur provisions	8	1	0	1
Recettes Réelles de l'Exercice	31 453	30 445	34 135	36 688

Gestion de la Dette – Budget Principal

Au 31 décembre 2024, le stock de dette est composé des emprunts suivants :

- Un emprunt auprès du Crédit Agricole transféré suite à la dissolution du SI des Dignes,
- Un emprunt auprès du Crédit Agricole transféré par la commune de Mornas au titre de la compétence « entretien des équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire »,
- Deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations transférés par la commune Mornas au titre de la compétence « entretien des équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire »,
- Un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne transféré par la commune de Lapalud au titre de la compétence « entretien des équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire »,
- Deux emprunts auprès de la Banque Postale, souscrits par la CCRLP pour le financement des investissements 2021 et particulièrement de la déchetterie et ressourcerie Inter'Val.

Par ailleurs, la CCRLP fait figurer à son tableau de dette une ligne relative à l'aide financière remboursable de 5 000 € pour l'aide à l'investissement pour les locaux de l'accueil jeunes attribuée par la CAF et remboursable jusqu'en 2025.

La dette du budget principal se récapitule ainsi :

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2024	TYPE ECHEANCE
CREDIT AGRICOLE	SI DES DIGUES	FIXE 3,53%	74 579.36	ANNUELLE
CREDIT AGRICOLE	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	FIXE 1,92%	304 560.42	TRIM
CAISSE D'EPARGNE	Réhabilitation extension Ecole du Parc - Lapalud	FIXE 2,55%	75 268.08	SEM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	FIXE 1,38%	152 053.33	TRIM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	livret A +1%1.50%	153 940.91	TRIM
CAF	Equipement espace jeunes	0%	1 000.00	ANNUELLE
BANQUE POSTALE	INTER VAL	FIXE 0,91%	1 557 500.00	TRIM
BANQUE POSTALE	INVESTISSEMENTS 2021	FIXE 0,85%	1 336 875.00	TRIM
	TOTAL		3 655 777.10	

Solde Intermédiaire de Gestion (S.I.G.)

En K€	2021	2022	2023	2024
Recettes de Gestion	31 293	30 184	33 667	36 566
-Dépenses de Gestion »	30 014	27 859	30 230	32 931
= Solde de Gestion	1 279	2 325	3 437	3 635
+ Résultat Spécifique (hors cessions)	-17	118	41	102
+ Résultat Financier (hors dette)	0	0	0	0
= Solde de Gestion	1 262	2 443	3 478	3 737
-Remboursement des intérêts	25	52	49	48
= Epargne Brute (CAF)	1 237	2 391	3 429	3 689
-Remboursement du Capital	75	187	221	222
= Epargne Nette	1 162	2 204	3 208	3 467

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, elle est aussi appelée Capacité d'Autofinancement (CAF), L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne nette 2025 est anticipée comme positive mais en diminution dans un contexte budgétaire trouble.

Dépenses d'Équipement

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence a poursuivi en 2024 ses efforts en matière d'investissement.

Ce sont donc ainsi plus de 6.89 millions d'euros qui ont été dépensés et engagés sur l'exercice 2024.

Les éléments les plus notables sont les investissements suivants :

- Plus d'1.2 millions d'euros pour poursuivre la rénovation, la désimperméabilisation et la sécurisation des établissements d'enseignement préélémentaire et élémentaire reconnus d'intérêt communautaire et de leurs restaurants,
- Près d'1.4 millions d'euros investis dans la voirie communautaire,
- Plus d'un million d'euros pour la protection des personnes et des biens au titre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI),
- Près de 400 000 € pour le développement économique, dont la réhabilitation de locaux destinés à accueillir une Maison France Services,
- Plus de 430 000 € pour les équipements sportifs,
- Près de 400 000 € pour les bâtiments culturels,
- Plus de 250 000 € pour poursuivre la modernisation des équipements liés à la restauration collective,
- 127 000 euros au titre du renouvellement des équipements liés aux déchets ménagers et à l'acquisition de composteurs collectifs.

	CA 2024	RàR 2024	TOTAL
AAGV	-	1 788,00	1 788,00
AIE	42 558,28	-	42 558,28
Haut débit	615 040,00	-	615 040,00
Service techniques	28 064,02	-	28 064,02
Entretien	22 216,83	-	22 216,83
Dev. Eco	239 197,48	153 948,21	393 145,69
Centre-Ville de Lamotte	43 782,00	-	43 782,00
Bâtiments Sportifs	132 193,58	984,00	133 177,58
Résin	19 887,45	419,40	20 306,85
Services généraux	64 761,61	5 732,44	70 494,05
Centre Aquatique	132 855,56	144,43	132 999,99
Théâtre de verdure	51 419,05	-	51 419,05
Zones d'activités	341 006,06	-	341 006,06
Déchets	95 067,73	31 999,81	127 067,54
Bâtiments Culturels	203 562,50	138 275,68	341 838,18
Fonds de Concours	37 605,37	-	37 605,37
Voirie	266 054,97	1 125 242,56	1 391 297,53
Stations phytosanitaires	-	48,00	48,00
Restauration collective	264 893,61	1 912,39	266 806,00
Maison du Terroir	144 919,70	-	144 919,70
GeMAPI	943 501,75	59 523,94	1 003 025,69
Tennis de Mondragon	164 075,51	4 765,26	168 840,77
M@nufacture	237 021,61	8 400,00	245 421,61
Bâtiments Scolaires	858 651,62	412 708,33	1 271 359,95
TOTAL	4 948 336,29	1 945 892,45	6 894 228,74

En outre au titre des fonds de concours la Communauté de communes Rhône Lez Provence participe ou a participé à la réalisation de près de 23 M€ de travaux et acquisitions engagés par les communes membres permettant ainsi un soutien concret et direct à l'économie locale.

Récapitulatif des fonds de concours par commune :

		Coût de l'opération HT	Fonds de concours attribué ou soldé
BOLLENE - enveloppe 3 103 200€		7 461 474,31 €	3 103 171,76 €
FDC / 2017-022	Construction d'un vélodrome et d'une piste de BMX	1 508 880,13 €	754 440,06 €
FDC / 2017-023	Requalification de l'Avenue Pasteur	1 130 000,00 €	562 531,30 €
FDC / 2017-024	Cité du Barry	590 000,00 €	273 060,31 €
FDC / 2017-025	Eglise Saint Martin	213 287,80 €	48 575,97 €
FDC / 2017-026	Création salle Omnisports	2 724 025,42 €	1 094 623,64 €
FDC / 2017-027	Création d'un double sens rue Frédéric MISTRAL	1 291 000,00 €	367 800,00 €
FDC / 2019-014	Acquisition matériel informatique	4 280,96 €	2 140,48 €

		Coût de l'opération HT	Fonds de concours attribué ou soldé
LAMOTTE DU RHONE - enveloppe 336 150€		255 631,44 €	125 564,78 €
FDC / 2017-013	Aménagement carrefour RD63/VC15	138 333,33 €	69 000,00 €
FDC / 2017-029	Réfection de la toiture de l'église	45 214,00 €	22 607,00 €
FDC / 2018-013	Accessibilité PMR Toilettes	39 135,33 €	18 267,66 €
FDC / 2018-022	Chauffage salle communale arobase	28 467,14 €	14 233,57 €
FDC / 2019-002	Travaux installation climatisation Hotel de Ville	4 481,64 €	1 456,55 €

		Coût de l'opération HT	Fonds de concours attribué ou soldé
LAPALUD - enveloppe 2 532 915		5 806 821,49 €	1 964 753,04 €
FDC / 2017-009	Réhabilitation Ecole du Parc	1 667 000,00 €	235 350,00 €
FDC / 2017-010	Réhabilitation Espace Julian	319 448,12 €	149 874,09 €
FDC / 2017-011	Trav aux avenue d'Orange	257 500,00 €	128 750,00 €
FDC / 2017-012	Trav aux sécurisation abords GS Pergaud	271 870,00 €	51 942,00 €
FDC / 2017-019	Acquisition camion	40 134,00 €	10 033,00 €
FDC / 2017-020	Informatisation des écoles	67 552,00 €	16 888,00 €
FDC / 2017-021	Réaménagement voiries	152 610,00 €	76 305,00 €
FDC / 2018-008	Mobilier ecoles	8 333,00 €	4 166,50 €
FDC / 2018-009	Trav aux d'accessibilité des ERP	88 000,00 €	44 000,00 €
FDC / 2018-010	Acquisition de mobiliers urbains et matériel CTM	75 300,00 €	18 825,00 €
FDC / 2018-011	Aménagement du centre ancien	195 000,00 €	95 320,47 €
FDC / 2018-015	Avenue d'Orange - Tr 1	500 800,00 €	250 400,00 €
FDC / 2018-016	Avenue d'Orange - Tr 2	586 000,00 €	121 226,95 €
FDC / 2018-024	Acquisition mobilier école du Parc + Girardes	37 000,00 €	18 488,47 €
FDC / 2018-025	Trav aux réfection chauffage église	50 000,00 €	12 621,50 €
FDC / 2019-001	Réaménagement centre ancien	290 000,00 €	130 894,92 €
FDC / 2019-004	Matériel informatique	15 000,00 €	7 500,00 €
FDC / 2019-005	Réaménagement place du Lavoir	67 975,00 €	33 867,22 €
FDC / 2019-006	Extension video surveillance	23 000,00 €	11 323,92 €
FDC / 2019-007	Extension local Jeu de Boules	18 000,00 €	8 976,00 €
FDC / 2019-008	Trav aux d'aménagement sur les batiments publics	70 000,00 €	35 000,00 €
FDC / 2019-009	Acquisition de véhicules, matériels et mobiliers urbains divers	80 000,00 €	40 000,00 €
FDC / 2019-010	Acquisition matériel et mobilier divers	20 000,00 €	10 000,00 €
FDC / 2019-011	Acquisition de divers matériels et mobiliers en relation avec le sport, la culture, le scolaire, le centre de loisirs, les services généraux et la sécurité	80 299,37 €	40 000,00 €
FDC / 2019-012	Trav aux divers sur les bâtiments publics et de loisirs	150 000,00 €	75 000,00 €
FDC / 2019-013	Trav aux de voirie, sécurisation & réhabilitation du patrimoine, opérations d'aménagement des espaces publics et acquisitions de mobiliers divers	676 000,00 €	338 000,00 €

		Coût de l'opération HT	Fonds de concours attribué ou soldé
MONDRAGON - enveloppe 2 520 660 €		5 567 385,98 €	2 519 878,35 €
FDC / 2017-001	Travaux groupe scolaire Jean Moulin	297 367,94 €	148 683,97 €
FDC / 2017-002	Reprise électricité éclairage stade Fauritte	49 182,00 €	24 591,00 €
FDC / 2017 - 003	Aménagement rue de la Paix	76 809,20 €	38 404,60 €
FDC / 2017-004	Construction Espace Marcel Pagnol	942 305,36 €	453 896,33 €
FDC / 2017-005	Construction halle culturelle Derboux	36 950,00 €	18 475,00 €
FDC / 2017-006	Réaménagement rue anciens combattants	134 438,00 €	67 219,00 €
FDC / 2017-007	Travaux réhabilitation des voiries	289 640,00 €	144 820,00 €
FDC / 2017-028	Aménagement "Fontaine de la Treille"	762 492,92 €	308 892,87 €
FDC / 2017-030	Aménagement chemin des hautparants	155 553,75 €	77 776,87 €
FDC / 2018-001	Agrandissement installations sportives	405 892,20 €	161 641,44 €
FDC / 2018-002	Entrée Nord et création fontaine	100 452,73 €	50 226,37 €
FDC / 2018-003	Aménagement de la salle des fêtes	226 456,64 €	113 228,32 €
FDC / 2018-004	Aménagement Gymnase	132 619,73 €	65 960,25 €
FDC / 2018-014	Matériel de voirie	103 700,00 €	51 850,00 €
FDC / 2018-026	Réaménagement Place Piquette	908 951,72 €	335 819,07 €
FDC / 2018-027	Réaménagement de voirie RD 26 traversée	575 323,79 €	287 661,90 €
FDC / 2019-003	Aménagement Place Léon Vignard	369 250,00 €	170 731,36 €

		Coût de l'opération HT	Fonds de concours attribué ou soldé
MORNAS - enveloppe 1 583 475 €		3 825 000,00 €	1 580 384,00 €
FDC / 2017-008	Création de jardins familiaux	100 000,00 €	30 280,00 €
FDC / 2017-014	Réalisation de travaux de voirie	200 000,00 €	100 000,00 €
FDC / 2017-015	Installation d'équipements infrastructures et réseaux	100 000,00 €	50 000,00 €
FDC / 2017-016	Requalification avenue Jean Moulin	800 000,00 €	312 010,00 €
FDC / 2017-017	Consolidation tours Forteresse	350 000,00 €	64 086,00 €
FDC / 2018-005	Travaux de voirie	700 000,00 €	280 000,00 €
FDC / 2018-006	Valorisation des voiries du Centre Ville	400 000,00 €	200 000,00 €
FDC / 2018-007	Maison des associations	750 000,00 €	432 000,00 €
FDC / 2018-012	Equipement d'une MAM	200 000,00 €	31 477,00 €
FDC / 2018-017	Equipements Salle des Fêtes	100 000,00 €	40 000,00 €
FDC / 2018-018	Véhicule CTM	15 000,00 €	6 794,00 €
FDC / 2018-019	Jeux de la Crèche	50 000,00 €	7 500,00 €
FDC / 2018-020	Informatique école	15 000,00 €	7 456,00 €
FDC / 2018-021	Véhicule PM	30 000,00 €	11 281,00 €
FDC/2018-023	Equipement informatique Mairie	15 000,00 €	7 500,00 €
TOTAL		22 916 313,22	9 293 751,93

Les recettes d'investissement

Durant l'exercice 2024, la CCRLP a perçu plus de 558 K€ de subvention, notamment de l'Etat (235K€), du Conseil Départemental (30K €) de l'agence de l'eau (183K€) et du FEADER (110K€).

Par ailleurs, le FCTVA étant maintenant automatisé et versé durant l'année même des dépenses auxquelles il se rapporte, il s'établit à près de 565K€ € pour la période de novembre 2023 à octobre 2024.

NB : les sommes liées aux dépenses réalisées à la fin d'année sont versées au début de l'exercice suivant en application de la circulaire préfectorale relative au FCTVA automatisé.

3.1.2. Budget Annexe du SPANC

Le budget Annexe du SPANC ne comporte qu'une section de fonctionnement

	2022	2023	2024
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	26 427.70	30 676.05	31 018.42
Chapitre 012 – Charges de personnel			
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	928.76	460.00	0.06
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	370	120.00	
Chapitre 68 – Dotation aux provisions	617.30		476.00
Total Dépenses	28 343.76	31 256.05	31 494.48
Chapitre 70 – Produits du service	17 000	23 320.00	23 800.00
Chapitre 74 – Dotations et Participations			
Chapitre 75 – Autres produits de gestion			
Chapitre 77 – Produits Exceptionnels			
Chapitre 78 – Reprise sur provisions	244.60	70.31	
Total Recettes	17 244.60	23 390.31	23 800.00
Résultat de l'Exercice	-11 099.16	-7 865.74	-7 694.48
Report Excédent/Déficit	9 448.34	-1 650.82	-9 516.56
Résultat de Clôture	-1 650.82	- 9 516.56	-17 211.04

En 2024, le service a facturé :

	Nbre	Prix Unitaire	Prix Total
Contrôles de conception	26	120.00	3 100.00
Contrôles de bon fonctionnement (des 8 ans)	29	140.00	4 060.00
Contrôles de réalisation	20	150.00	2 980.00
Contrôle dans le cadre d'une vente	41	320.00	13 120.00
Réinstruction de dossier	8	70.00	540.00
TOTAL			23 800.00

3.1.3. Budget Annexe de l'Office du Tourisme

Le budget de l'Office du Tourisme a été créé au 1^{er} janvier 2017 avec la prise de compétence correspondante par la CCRLP.

Ce budget est financé pour part par la taxe de séjour et a nécessité, en 2024, une subvention d'équilibre depuis le budget principal de 80 000 €.

FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	43 433.31	55 400.41	62 078.00
Chapitre 012 – Dépenses de Personnel	109 295.17	107 695.85	113 881.89
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	6 935.94	5 044.83	8 760.20
Chapitre 67 – Charges spécifiques	3 000	3 580.48	0.00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	6 771.06	8 847.00	8 432.21
Chapitre 68 – Dotation aux provisions		40.00	0.00
Total Dépenses	169 435.48	180 608.57	193 152.30
Chapitre 013 – Rbt sur rémunération du personnel	400	0.00	0.00
Chapitre 70 – Produits du service	720.91	988.32	1 070.96
Chapitre 731 – Fiscalité locale	127 075.88	103 076.08	172 677.36
Chapitre 74 – Dotations et Participations	150 123.22	0.00	17.23
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	2.85	1.08	80 220.92
Chapitre 77 – Produits spécifiques	2 088.25	0.00	0.00
Chapitre 78 – Reprise sur provisions			40.00
Total Recettes	280 411.11	104 065.48	254 026.47
Report Excédent ou déficit	-22 607.00	88 368.63	11 825.54
Résultat de Clôture	88 368.63	11 825.54	72 699.71

INVESTISSEMENT	2022	2023	2024
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	11 160.00	0.00	0.00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0	0.00	1 155.60
Total Dépenses	11 160.00	0.00	1 155.60
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	6 771.06	8 847.00	8 432.21
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	38.19	0.00	189.57
Total Recettes	6 809.25	8 847.00	8 621.78
Report Excédent	40 415.11	36 064.36	44 911.36
Résultat de clôture	36 064.36	44 911.36	52 377.54

L'année 2024 a été marquée par un contexte économique et climatique particulier, notamment en raison de l'inflation et des vagues de canicule.

Malgré ces défis, la fréquentation de l'Office de Tourisme durant la saison estivale est restée satisfaisante, témoignant de l'attrait de notre territoire par les visiteurs en provenance de la Belgique, l'Allemagne et les Pays Bas et également par les visiteurs des régions françaises : PACA, AURA, Hauts de France et Ile de France.

L'activité de l'Office de Tourisme ne se limite plus à l'accueil physique au sein des deux points d'information. L'équipe a renforcé son travail de conseil en séjour à distance, via les contacts téléphoniques, les e-mails et courriers, les réseaux sociaux, les contacts via le site web.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme a intensifié sa présence sur le terrain lors d'évènements spécifiques, notamment sur les apéritifs de bienvenue organisés dans les campings du territoire et sur les évènements extérieurs (cinéma plein air...).

Les activités proposées par l'Office de Tourisme durant l'été ont rencontré un franc succès. Près de 1 000 participants ont pris part aux différentes animations, parmi lesquelles : les visites à la ferme, les séances de cinéma en plein air, les balades vigneronnes, les activités de bien-être et de nature (sophrologie, yoga du rire et découvertes environnementales).

L'Office de Tourisme a joué un rôle moteur dans l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine, en collaboration avec les communes et les associations locales.

Les animations mises en place ont permis de valoriser le patrimoine du territoire par :

- Des balades en vélo accompagnées,
- Une conférence,
- Des randonnées et visites commentées,
- Des expositions,
- Des lectures de récits,
- Des concerts,
- Un spectacle de danse de clôture

Malgré un contexte économique et climatique complexe, l'Office de Tourisme a su maintenir une dynamique positive et s'adapter aux nouvelles attentes des visiteurs.

L'élargissement des canaux de communication et la diversification des activités ont permis d'attirer et de satisfaire un large public. Ces résultats encourageants constituent une base solide pour poursuivre le développement de l'offre touristique en 2025.

3.1.4. Budget Annexe ZA Croisière Sud

Le budget de la Zone de la Croisière Sud a été créé au 1^{er} janvier 2018.

Durant l'année 2024, le budget a enregistré une division parcellaire afin de modifier des superficies selon les souhaits des acquéreurs.

A ce jour, sur les 15 lots que comprend cette zone, 09 lots ont été vendus et les 06 autres lots sont en cours de commercialisation dont 04 au stade du compromis.

Pour mémoire, un emprunt de type « prêt relais » a été souscrit en 2021 pour 1 500 000 €, le capital est remboursable depuis mai 2023 sur une période de trois ans.

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2024	TYPE ECHEANCE
Caisse des Dépôts et Consignations	ZA LA CROISIERE	LIVRET A +0.8%	625 000 €	TRIM

3.1.5. Budget Annexe du Pôle Médical

Le budget du Pôle Médical a été créé au 1^{er} janvier 2018.

L'année 2024 a vu la montée en charge d'un centre de santé privé au sein du pôle médical, qui s'était installé au 15 décembre 2023.

Ce centre de santé salarie en 2024 deux médecins généralistes (dont une nouvelle installation) ainsi qu'un secrétariat. L'accueil du public pour les autres médecins généralistes est désormais pris en charge par chacun d'entre eux. La collectivité a permis aux professionnels de santé de disposer d'un outil de travail moderne et mutualisé désormais autonome.

En 2024, ont eu lieu également la formalisation et l'adoption par l'Agence Régionale de Santé du projet de santé de la CPTS Nord Provence (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), installée au sein du pôle médical. Ce projet de santé devra se traduire notamment par un accès facilité aux soins et la mise en œuvre d'actions de prévention sur le territoire.

Ce budget est financé pour partie par les loyers, le solde étant couvert par une subvention d'équilibre du budget principal.

FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	301 761.34	318 120.70	337 582.82
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	36 270.73	36 223.61	1 491.16
Charges 65 - Autres charges de gestion courante	3 419.98	2 521.64	1 319.00
Chapitre 67 _ Charges spécifiques	0	663.55	0.00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	6 263.51	4 740.04	3 877.28
Total Dépenses	347 715.56	362 629.54	347 270.82
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	200 000	200 000.00	200 000
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	154 500.86	166 263.14	143 642.62
Chapitre 77 – Recettes spécifiques	0.22		0.00
Total Recettes	354 501.08	366 263.14	343 642.62
Report excédent	4 677.21	11 462.73	15 456.33
Résultat de l'Exercice	11 462.73	15 457.97	11 828.13

INVESTISSEMENT	2022	2023	2024
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	5 042.20	199.38	1 967.00
Chapitre 16 – Dépôts et cautionnement reçus	58.86	724.86	697.34
Total Dépenses	5 101.06	924.24	2 664.34
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0		
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	6 263.51	4 740.04	3 877.28
Chapitre 16 – Dépôts et cautionnements reçus			1 808.60
Total Recettes	6 263.51	4 740.04	5 685.88
Report déficit ou excédent	10 445.37	11 607.82	15 423.62
Résultat de l'Exercice	11 607.82	15 423.62	18 445.16

3.1.6. Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC

Par délibération en date du 5 novembre 2019, le Conseil Communautaire a créé le Budget annexe ZAC Pan Euro Parc.

Les temps forts de l'exercice 2024 sont liés à l'acquisition de parcelles auprès de divers particuliers, les indemnités de fins de baux ruraux liées pour près de 1M€ ainsi que la délibération prévoyant la vente des parcelles pour environ 9 000 000 €.

En 2024, le budget a souscrit un emprunt de 5 000 000 € auprès du crédit coopératif dont le capital sera remboursable en 2028.

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2024	TYPE ECHEANCE
Crédit coopératif	ZA PAN EURO PARC	Fixe 3.58%	5 000 000 €	TRIM

3.1.7. Budget Annexe la CLASTRE

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire a créé le Budget annexe La Clastre.

Durant l'exercice 2024, le budget n'a retracé aucune opération. Ce budget annexe comprend 4 lots dont 2 ont déjà été cédés.

3.1.8. Budget Annexe la Gare

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence a décidé par délibération du Conseil Communautaire D2023_186 en date du 12 décembre 2023 de créer ce budget annexe.

Durant l'année 2024, les écritures retranscrites sont relatives aux premières études d'aménagement de la zone située à Lapalud et dont la superficie est estimée à 9ha.

IV - Orientations 2025

Les prévisions de l'année 2025 ont été établies en prenant en compte la réduction des coûts de l'électricité, la nouvelle compétence « fourniture et service de repas dans les structures d'accueil pour personnes âgées de plus de 65 ans gérées par les collectivités territoriales ou établissements publics ainsi que la gestion des cuisines et des salles de restauration » et l'intégration du budget annexe « Pôle Médical » dans le budget principal.

Cependant, les dispositions de la loi de finances pèsent sur les prévisions.

Celles-ci pour l'année 2025, peuvent se récapituler comme suit :

4.1 Budget Principal 2025

4.1.1. Dépenses de fonctionnement

	BP + DM 2024	Réalisé	Budget 2025
Chapitre 011	11 332	10 928	10 652
Chapitre 012	6 500	6 460	7 900
Chapitre 014	13 900	13 888	14 953
Chapitre 65	1 697	1 654	1 512
Chapitre 66	55	48	50
Chapitre 67	22	19	16
Chapitre 68	2	0	2
DRF	33 508	32 997	35 085

Chapitre 011 – Charges à caractère général : Le niveau de ces charges est fortement impacté par plusieurs facteurs :

- La mise en place de la norme M57 a engendré une modification importante de la comptabilisation des convention de gestion et de services communs. Précédemment, la totalité de la dépense qui été refacturée à la CCRLP par ses communes membres était impactée au compte 62875 « remboursement de frais aux communes membres » qui relève du chapitre 011. Désormais, chaque convention fait l'objet d'une ventilation, les charges liées au personnel sont payées sur le chapitre 012 (compte 6215) et ne demeurent au chapitre 011 que les charges liées aux fournitures et matériels. Il y donc une baisse substantielle du compte 62875.

- La mise en concurrence concernant la fourniture d'électricité a permis d'en réduire le tarif dès le 1^{er} janvier 2025, ce qui aboutit à une baisse d'environ 21% du poste « énergie-électricité ». Le contrat relatif à la fourniture de gaz sera renouvelé à l'horizon du 1^{er} janvier 2026, ce qui devrait engendrer de nouvelles économies.
- L'intégration du budget annexe « Pôle Médical » au sein du budget principal entraîne l'augmentation du poste « locations immobilières ».
- Par ailleurs, l'intégration de la compétence « fourniture et service de repas dans les structures d'accueil pour personnes âgées de plus de 65 ans gérées par les collectivités territoriales ou établissements publics ainsi que la gestion des cuisines et des salles de restauration » conjuguée aux prix des denrées toujours élevés entraîne une augmentation du poste 60623 « Alimentation ».

Chapitre 012 – Charges de Personnel :

Le transfert de la part de personnel des conventions de gestion et de service commun vers le chapitre 012 explique l'importante augmentation du volume de ce chapitre.

D'autres facteurs s'y ajoutent :

- La reprise en régie de la collecte des EMR en année pleine,
- La prise en charge de la prévoyance,
- La revalorisation du RIFSEEP des agents de la collectivité,
- L'augmentation des cotisations patronales CNRACL,
- La comptabilisation sur une année complète des agents transférés au titre du service commun enseignements artistiques et communication, ainsi que la création d'un nouveau service commun informatique,
- Le recrutement de plusieurs agents pour renforcer les services de la CCRLP, notamment dans le cadre du développement des services communs.

Chapitre 014 – Atténuation de produits :

Le chapitre 014 retrace les AC telles qu'issues de la délibération D2023_169 du 14 novembre 2023.

Il est par ailleurs prévu que la CCRLP prenne en charge la totalité du FPIC du territoire, estimé à 2.1M€.

Ainsi que le versement d'une dotation de solidarité communautaire pour 1M€.

Chapitre 65 – Charges de gestion courante :

Le chapitre 65 se fixe à 1.512M€ et comprend : les indemnités des élus, les versements aux organismes de regroupement (SMBVL, SYPP) et la subvention d'équilibre au budget annexe Office de Tourisme, estimée à 100 000 € pour 2025.

Chapitre 66 – Charges financières : Les dépenses de ce chapitre sont à un niveau constant.

Chapitre 67 – Charges spécifiques : Les dépenses prévues correspondent à une inscription prudente pour intégrer d'éventuelles annulations de titre sur exercices antérieurs.

4.1.1 Recettes de fonctionnement

	BP +DM 2024	Réalisé	BP 2025
Chapitre 013	30	43	30
Chapitre 70	2 711	2 669	3 007
Chapitre 73	9 326	9 328	9 275
Chapitre 731	15 988	16 359	16 370
Chapitre 74	7 789	7 738	7 696
Chapitre 75	400	429	540
Chapitre 77	122	121	5
Chapitre 78	2	1	2
RRF	36 368	36 688	36 925

Chapitre 013 – Atténuation de charges : le niveau des recettes de remboursement sur charges prévu à un niveau équivalent au budget 2024, l'année 2024 ayant eu un niveau plus élevé qu'anticipé en raison d'une situation individuelle.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : Ce chapitre retrace l'évolution des recettes de la restauration collective, des services à la population comme le Rés'in jeunes et lecture publique/enseignements artistiques, le centre aquatique intercommunal, mais aussi l'ensemble des flux croisés (refacturation aux communes des services rendus dans le cadre des services communs).

Ce chapitre prévoit également les recettes liées à la filière Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment mise en place à Inter'Val en 2025 estimée à 90K€.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : La revalorisation de 1.7% des valeurs locatives (terrains et locaux à l'exception des locaux professionnels) permettra une croissance des produits fiscaux de la CCRLP sur la fiscalité qui demeure assise sur la valeur locative.

Cependant, la décision unilatérale du gouvernement de supprimer la CVAE dès l'année 2023, après sa division par deux en 2022 et la suppression de la moitié des bases pour les entreprises industrielles continuent à peser sur les finances de la CCRLP par l'absence de compensation équitable.

Le tableau suivant retrace le poids que prennent les compensations diverses mises en place par l'Etat dans les finances de la CCRLP.

	2021	2022	2023	2024	2025
Fiscalité du territoire	13 901 661	12 524 739	13 153 742	16 359 323	16 370 000
Compensation de l'Etat :					
Fraction TVA au titre de la TH	2 194 237	2 417 610	2 483 611	2 482 882	2 450 000
Fraction TVA au titre de la CVAE			2 424 664	2 418 693	2 400 000
Fonds National de Garantie de Ressources Individuelles	4 424 524	4 424 524	4 424 524	4 424 524	4 424 524
DCRTP (comptabilisée au chapitre 74)	2 317 754	2 317 754	2 317 754	2 311 313	2 311 313
Etat Compensation CET (comptabilisée au chapitre 74)	4 325 688	4 100 398	4 405 489	3 646 617	3 600 000
Sous total Compensation	13 262 203	13 260 286	16 056 042	15 284 029	15 185 837
Fiscalité Directe Locale	27 163 864	25 785 025	29 209 784	31 643 352	31 555 837

A noter qu'en 2024, une modification sur le régime fiscal des ouvrages hydrauliques a permis à la Cotisation Foncière des Entreprises de croître très fortement mais cela a été grevé par une diminution substantielle des compensations de l'Etat au titre de la CET.

Chapitre 74 – Dotations et participations : Les dotations (notamment la DCRTP) ont été notifiées aux collectivités au même niveau qu'en 2024.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : Le niveau de loyers encaissés par la Communauté de Communes est revu en hausse en raison de l'intégration du Pôle Médical au budget principal.

4.1.3 Fiscalité

Taux votés en 2024 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	6.14 %
Taxe foncière sur le non bâti	1,45%
Taxe foncière sur le bâti	0,00%
Cotisation foncière des entreprises	34,89%

Sur le territoire Rhône Lez Provence, ce sont plus de 45% des acteurs économiques qui cotisent sur les bases minimums de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Par délibération en date du 29/09/2015, le Conseil Communautaire avait, en effet, fixé ces bases minimums à des niveaux extrêmement bas afin d'alléger la pression fiscale qui peut s'exercer notamment sur les petites et moyennes entreprises.

Le territoire est marqué par une fiscalité reposant majoritairement sur une économie à la fois industrielle et à forte valeur ajoutée.

En conséquence, les décisions gouvernementales de diminuer de moitié les bases fiscales des entreprises industrielles et de supprimer la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises dès 2023 ont très fortement impacté les recettes de la CCRLP.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2024 :

Zone 1 : Bollène + Lapalud Centre + Mondragon +Mornas	14%
Zone 2 : Lamotte du Rhône + Lapalud Hors Centre	12%

Grâce à l'adhésion au SYPP en 2022, la communauté de communes Rhône Lez Provence bénéficie depuis la fin d'année 2023 de la mise en service de SYPROVAL qui est un centre de préparation de combustible permettant de diminuer les tonnages envoyés à l'enfouissement.

Par ailleurs, la modification de la gestion des déchèteries a entraîné une diminution des volumes et donc des économies qui seront retranscrites dès 2025, auxquelles s'ajoutent les recettes supplémentaires générées par la filière Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment.

En conséquence, il est prévu de diminuer la TEOM de 1 point en 2025, ce qui aboutirait aux taux suivants :

Zone 1 : Bollène + Lapalud Centre + Mondragon +Mornas	13%
Zone 2 : Lamotte du Rhône + Lapalud Hors Centre	11%

Par ailleurs, la CCRLP prévoit de lever à nouveau la taxe GeMAPI destinée au financement des actions en faveur de la prévention des risques d'inondation, de gestion des milieux aquatiques.

Gestion de la Dette

Comme mentionné précédemment, durant l'exercice 2018, suite à la dissolution du SI des Dignes (délibérations du 18 septembre 2018) la Communauté de Communes s'était vue transférer un emprunt auprès du Crédit Agricole.

Durant l'exercice 2019, suite aux transferts de compétences mentionnés précédemment, quatre emprunts ont été transférés à la Communauté de Communes par les communes de Mornas et Lapalud.

Les trois autres lignes correspondent à une subvention remboursable accordée par la CAF et deux emprunts souscrits par la CCRLP en 2021.

Depuis 2021, aucun emprunt n'a été souscrit par le budget principal dans le cadre de la réalisation du programme d'investissement intercommunal.

La dette en cours se récapitule ainsi :

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2025	CAPITAL	INTERET	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2025	TYPE ECHEANCE
CREDIT AGRICOLE	SI DES DIGUES	FIXE 3,53%	74 579,36	13 899,33	2 632,65	60 680,03	ANNUELLE
CREDIT AGRICOLE	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	FIXE 1,92%	304 560,42	24 493,77	5 671,91	280 066,65	TRIM
CAISSE D'EPARGNE	Réhabilitation extension Ecole du Parc - Lapalud	FIXE 2,55%	75 268,08	14 300,55	1 828,76	60 967,53	SEM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	FIXE 1,38%	152 053,33	12 249,37	2 066,51	139 803,96	TRIM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	livret A +1%1.50%	153 940,91	10 994,06	4 550,26	142 946,85	TRIM
CAF	Equipement espace jeunes de Mornas	0%	1 000,00	1 000,00	1 462,68	-	ANNUELLE
BANQUE POSTALE	INTER VAL	FIXE 0,91%	1 557 500,00	70 000,00	14 127,24	1 487 500,00	TRIM
BANQUE POSTALE	INVESTISSEMENTS 2021	FIXE 0,85%	1 336 875,00	77 500,00	11 270,12	1 259 375,00	TRIM
		TOTAL	3 655 777,10	224 437,08	43 610,13	3 431 340,02	

4.1.4 Programmation des Investissements

	BP 2025
AP/CP FONDS DE CONCOURS	300 000,00
AP/CP MAISON DE TERROIR	32 000,00
AP/CP M@NUFACTURE	129 000,00
AP/CP CENTRE AQUATIQUE	1 000 000,00
AP/CP THEATRE DE VERDURE	1 000 000,00
AP/CP FERRY	300 000,00
FONDS DE CONCOURS	1 000 000,00
AIE	100 000,00
GEMAPI	850 000,00
RESTAURATION COLLECTIVE	930 000,00
ECOLES	300 000,00
VOIRIES	278 000,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 006 000,00
BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	310 000,00
MATERIELS, VEHICULES, INFORMATIQUE...	160 000,00
DECHETS	295 000,00
MOBILITE	200 000,00
TOTAL	8 190 000,00

Ces dépenses compléteront celles déjà engagées par les restes à réaliser qui s'élèvent à un peu plus de 1.9 M€.

Afin de réaliser la programmation d'investissement planifiée en 2025, la collectivité pourrait avoir recours à des financements externes après avoir sollicité les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires institutionnels.

Ainsi, dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'Etat, des subventions ont d'ores et déjà été sollicitées. Des financements ont également été sollicités dans le cadre du contrat régional « Nos Territoires d'Abord ».

Le FCTVA sur les dépenses nouvelles et les restes à réaliser est estimé à 700K€.

Les dépenses et recettes retracées précédemment se récapitulent ainsi :

Recettes de fonctionnement 2025	36 925
Dépenses de fonctionnement 2025	35 085
Résultat de fonctionnement 2025	1 840
<i>Report excédent fonctionnement 2024</i>	<i>1 450</i>
Résultat de fonctionnement	3 290

Recettes d'investissement 2025	1 000
Dépenses d'investissement 2025	- 8 190
<i>Report déficit investissement 2024</i>	<i>- 2 068</i>
Résultat d'investissement	- 9 258

En conséquence, une fois les dépenses et recettes d'ordre prises en compte, les résultats issus des Comptes Administratifs 2024 reportés, le résultat affecté et les restes à réaliser intégrés et hors subventions qui ne sont pas encore notifiées, il est raisonnable d'estimer le besoin en financements externes à environ 4M€.

Conformément au tableau ci-avant, si cet emprunt était souscrit, la dette en capital au 31/12/2025 serait de : 7 431 130.02 €.

La capacité de désendettement de la CCRLP, même si elle recourait à ces 4M€ d'emprunt serait légèrement supérieure à deux ans soit une situation financière très satisfaisante

Seuils : ratio de désendettement		
1	De 0 à 5 ans	Situation financière très satisfaisante
2	De 5 à 10 ans	Situation financière satisfaisante
3	De 10 ans à 15 ans	Zone d'alerte
4	Plus de 15 ans	Situation financière très contrainte

Certains des travaux mentionnés ci-avant dans la programmation d'investissement pour 2025 font partie de l'objet d'une gestion par Autorisations de Programme et Crédits de Paiement détaillée dans les délibérations du Conseil Communautaire D2017_21 du 28 mars 2017, D2018-61 du 5 avril 2018, D 2018-134 du 18 septembre 2018, D 2019-60 du 9 avril 2019, D 2020_24 du 03 mars 2020, D2020_133 du 10 novembre 2020, D2021_69 du 13 avril 2021, D2022_55 du 29 mars 2022, D2022_116 du 28 juin 2022, D2022_165 du 16 novembre 2022, D2022_184 du 13 décembre 2022, D2023_68 du 04 avril 2023, D2023_150 du 17 octobre 2023, DD2023_187 du 12 décembre 2023, D2024_69 du 26 mars 2024 et D2024_171 du 10 décembre 2024.

4.2 Budget Annexe du SPANC

Les prévisions pour 2025 s'établissent un peu plus haut que leur niveau habituel en raison d'un plus grand nombre de contrôle périodique prévus sur l'exercice 2025.

	2025
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	41 588.96
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	500.00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	200.00
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	500.00
Chapitre 002 – Déficit de fonctionnement reporté	17 211.04
Total Dépenses	60 000.00
Chapitre 70 – Produits du service	59 300.00
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	500.00
Chapitre 78 – Reprises sur provisions	200.00
Total Recettes	60 000.00

4.3 Budget Annexe de l'Office du Tourisme

En matière de dépenses de fonctionnement, il est proposé de revoir à la hausse les prévisions budgétaires et d'impulser de nouvelles actions portées par l'Office de Tourisme.

En 2025, une programmation annuelle garantira une offre touristique continue, répondant aux besoins des professionnels et des habitants.

L'objectif est de valoriser le patrimoine local, renforcer l'attractivité du territoire et encourager l'implication des acteurs locaux. Dès la basse saison, des actions ciblées seront mises en place pour soutenir les professionnels du tourisme et améliorer leur visibilité.

Parmi les initiatives majeures de l'année, la réouverture du site de Barry et le passage du Tour de France constituent des temps forts incontournables. Ces événements offriront non seulement une visibilité exceptionnelle, mais également des opportunités uniques de collaboration et de partenariat, renforçant ainsi l'attractivité et le rayonnement du territoire.

Leur préparation mobilisera un engagement collectif afin de garantir une organisation exemplaire et des retombées positives sur les plans économique, touristique et culturel.

Le Budget Annexe de l'Office de Tourisme ne prévoit aucun recours à l'emprunt sur l'exercice 2025.

Budget Annexe de l'Office du Tourisme – Estimation budget

	2025
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	160 000.00
Chapitre 012 – Dépenses de Personnel	220 000.00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	25 000.00
Chapitre 68 – Dotation pour provisions	100.00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	10000.00
Total Dépenses	415 100.00
Chapitre 70 – Produits du service	1 000.00
Chapitre 73 – Impôts et Taxes	241 300.29
Chapitre 74 – Dotations et Participations	100 000.00
Chapitre 78 – Reprise sur provisions	100.00
Chapitre 002 – Fonctionnement reporté	72 699.71
Total Recettes	415 100.00

Pour l'année 2025, une subvention d'équilibre depuis le budget principal est prévue pour un montant de 100 000 €.

La dotation aux amortissements conjuguée au report de l'année 2024 et aux restes à réaliser permet de prévoir une dépense d'investissement total de 62 377.54 € financée par les fonds propres de ce budget.

4.4 Budget Annexe de la Croisière Sud

L'année 2025 retracera la poursuite des cessions des lots commercialisés anticipé à hauteur de 800 K€ ainsi que les écritures de stocks qui en découlent.

La dette souscrite en 2021 se résume ainsi :

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2025	CAPITAL	INTERET	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2025	TYPE ECHEANCE
CAISSE DES DEPOTS	AMENAGEMENT LA CROISIERE	LIVRET A +0,80%	625 000,00	500 000,00	16 393,21	125 000,00	TRIM

Le coût global de l'opération d'aménagement a été respecté à 3M€.

4.5 Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC

Durant l'exercice 2025, ce budget retracera la poursuite des acquisitions foncières auprès des particuliers ainsi que les cessations des baux ruraux inhérentes.

Les acquisitions foncières, les indemnités des fermiers ainsi que les aménagements de voirie nécessaires à l'accès de la zone pourront être réalisés en 2025, des inscriptions budgétaires d'acquisition et de travaux sont prévues à hauteur d'environ 5 M€.

La dette souscrite en 2024 se résume ainsi :

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2025	CAPITAL	INTERET	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2025	TYPE ECHEANCE
Crédit Coopératif	ACQUISITIONS PARCELLES	0,68	5 000 000,00	-	185 463,89	5 000 000,00	ANNUELLE

4.6 Budget Annexe La Clastre

Durant l'exercice 2025, ce budget retracera la comptabilisation des ventes des parcelles pour un montant estimé de 200 K€ ainsi que les écritures de stocks afférentes.

Il n'y a pas d'emprunt contracté sur ce budget annexe.

4.7 Budget Annexe de la Gare

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence a décidé par délibération du Conseil Communautaire D2023_186 en date du 12 décembre 2023 de créer ce budget annexe.

Durant l'exercice 2025, ce budget retracera la comptabilisation des acquisitions de parcelles ainsi que des premiers aménagements pour un montant estimé de 550 K€ ainsi que les écritures de stocks afférentes.

Il n'y a pas de dette sur ce budget annexe.

Informations relatives aux éléments de rémunération

Au 1^{er} janvier 2025, la Communauté de Communes Rhône lez Provence comptait 151 agents répartis comme suit :

	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
Agents de droit privé	3	1	2	2	2
dont Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)	3	1	1	1	1
dont apprenti			1	1	1
Agents de Droit Public	136	140	141	138	135
dont Agents Contractuels	11	13	16	21	20
dont Agents Titulaire	125	127	125	117	115
TOTAL	139	141	143	140	137

	1 ^{er} janvier 2022		1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		1 ^{er} janvier 2025	
Cadre A	5	3.5%	6	4 %	8	6%	8	6%
Cadre B	22	15.5%	19	14 %	20	14%	29	22%
Cadre C	112	81%	115	82 %	109	80%	97	72%
TOTAL	139	100%	140	100%	137	100%	134	100%

	1 ^{er} janvier 2022		1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		1 ^{er} janvier 2025	
Filière adm	35	26%	36	26%	39	28%	43	32%
Filière tech	89	64%	89	64%	81	60%	67	50%
Filière anim.	7	4%	10	7%	8	6%	9	7%
Filière cult.	3	2.5%	3	2%	5	3%	11	8%
Filière sport.	5	3.5%	2	1%	4	3%	4	3%
TOTAL	139	100%	140	100%	137	100%	134	100%

	1 ^{er} janvier 2022		1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		1 ^{er} janvier 2025	
Temps complet	102	73%	101	71%	93	60%	90	60%
Temps non complet	28	20%	30	21%	39	25%	40	26%
Temps partiel	4	3%	3	2%	5	4%	5	3%
Disponibilité	6	4%	6	4%	14	9%	13	9%
Détachement	1	0%	3	2%	3	2%	2	1%
Congé parental							1	1%
TOTAL	141	100%	143	100%	154	100%	151	100%

	2021	2022	2023	2024
Rémunération des Agents Titulaires	2 936 840.93	3 012 782.60	3 136 877.85	3 158 801.65
Traitements	2 407 377.51	2 465 984.81	2 564 902.98	2 493 692.97
NBI et SFT	42 799.18	46 048.51	45 130.73	42 997.57
Régime Indemnitare	486 664.24	500 749.28	526 844.14	622 111.11
Rémunération des Agents Contractuels	834 067.02	902 637.06	920 047.64	819 969.26
Traitements	787 597.04	886 546.10	908 780.29	804 165.97
Emplois d'insertion	46 469.98	12 369.77	1 953.54	2 827.22
Apprentis		3721.19	9 313.81	12 976.07
TOTAL	3 770 907.95	3 915 419.66	4 056 925.49	3 978 770.91

La durée de travail effective du travail au sein de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence est de 35 heures hebdomadaire.